AVIS PUBLIC



ORDONNANCE NUMÉRO 2144, O-8 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le 1er avril 2019, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté l'ordonnance numéro 2144, O-8 intitulée : Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois d'avril 2019 en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (2144).

Cette ordonnance entre en vigueur le 9 avril 2019 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 9 avril 2019.

La Secrétaire d'arrondissement

Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.ac.ca/st-leonard